

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20110241

Bourse du Travail. Restauration des façades. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration des façades de la Bourse du Travail, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier élaboré par le Cabinet Carole DUPUIS LE MARECHAL, intervenant en tant que maître d'œuvre privé.

Les travaux comportent une tranche ferme et 5 tranches conditionnelles et sont répartis en 9 lots.

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>
Tranche ferme	ATRIUM
Tranche conditionnelle 1	Cours Aristide Briand
Tranche conditionnelle 2	Rue Jean Burguet
Tranche conditionnelle 3	Rue Henri IV
Tranche conditionnelle 4	Rue Paul Louis Lande
Tranche conditionnelle 5	Cour intérieure

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Installation de chantier/échafaudage/maçonnerie pierre de taille/béton
Société DAGAND pour un montant total de 1 400 068,85 € TTC (base + option)
qui se décompose de la manière suivante : tranche ferme : 228 858,44 € TTC
tranche conditionnelle 1 : 336 756,82 € TTC
tranche conditionnelle 2 : 197 100,40 € TTC
tranche conditionnelle 3 : 142 343,90 € TTC
tranche conditionnelle 4 : 149 236,81 € TTC
tranche conditionnelle 5 : 345 772,48 € TTC

Lot n° 2 : Etanchéité
Société SOPREMA pour un montant total de 72 369,57 € TTC (tranche ferme)

Lot n° 3 : Couverture
Société CAZENAVE pour un montant total de 86 051,14 € TTC
qui se décompose de la manière suivante : tranche ferme : 23 314,44 € TTC
tranche conditionnelle 1 : 32 651,51 € TTC
tranche conditionnelle 2 : 1 276,10 € TTC
tranche conditionnelle 4 : 3 579,39 € TTC
tranche conditionnelle 5 : 25 229,70 € TTC

Lot n° 4 : Carrelage
Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 5 : Plâtrerie/Stuc

Séance du lundi 2 mai 2011

Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 6 : Menuiserie bois

Société CAZENAVE pour un montant total de 12 253,02 € TTC (base + option) (tranche ferme)

Séance du lundi 2 mai 2011

Lot n° 7 : Métallerie / Serrurerie

Société SOSABRI pour un montant total de 1 397 909,42 € TTC

qui se décompose de la manière suivante : tranche ferme : 163 741,78 € TTC
tranche conditionnelle 1 : 292 859,67 € TTC
tranche conditionnelle 2 : 243 643,14 € TTC
tranche conditionnelle 3 : 226 444,66 € TTC
tranche conditionnelle 4 : 206 599,19 € TTC
tranche conditionnelle 5 : 264 620,98 € TTC

Lot n° 8 : Electricité

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert

Lot n° 9 : Peinture

Société SOPREA pour un montant total de 19 773,93 € TTC

qui se décompose de la manière suivante : tranche ferme : 4 129,13 € TTC
tranche conditionnelle 5 : 15 644,85 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° M090246 sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés, conformément à l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110242

Conservatoire National de Bordeaux Jacques-Thibaud. Travaux de revêtements et traitement acoustique. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20090304 du 25 mai 2009, les marchés de travaux ont été attribués pour un montant global de 523 211,91 € TTC.

La prise en compte des conditions d'utilisation des locaux nécessite de porter le délai maximum d'affermissement de la tranche conditionnelle 2 à 36 mois en remplacement des 24 mois initialement prévus.

Il convient donc de passer l'avenant correspondant aux marchés suivants, sans incidence financière :

Marché M 090242 – CECCHINI - Lot 1 plafonds suspendus

Marché M 090243 – POURADIER - Lot 2 revêtements sols souples

Marché M 090244 – SOPREA - lot 3 peinture et traitement acoustique

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110243

Grand Théâtre de Bordeaux. Création d'un ascenseur. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A l'issue d'une consultation lancée en procédure adaptée, le marché M100094 de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un ascenseur dans le Grand-Théâtre a été passé avec le groupement Grégoire SELLERET / CETAB pour un montant de 48 880 € H.T. soit 58 460,48 € T.T.C.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 376 000,00 € H.T. – valeur Nov. 2009.

Au moment de la remise de la demande d'autorisation auprès de la DRAC, le Conservateur Régional des Monuments Historiques a souhaité que soit prise en compte l'évolution règlementaire en matière de maîtrise d'oeuvre sur les édifices classés.

Afin de tenir compte des récents textes, un avenant au marché du maître d'oeuvre est nécessaire pour s'adjoindre les compétences de Monsieur Bruno PHIQUEPAL D'ARUSMONT, diplômé en architecture du patrimoine et disposant de références en patrimoine ancien de plus de 10 ans.

Le marché de maîtrise d'oeuvre doit être actualisé pour un montant de 6 000,00 € H.T. soit 7 176,00 € T.T.C.

	Montant en € TTC
En	
Montant marché initial	58 460,48
Montant Avenant n° 1	7 176,00
Nouveau montant marché	65 636,48

conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 311 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110244

Acquisition, installation et maintenance des équipements d'interphonie, de vidéosurveillance et du réseau de télécommunication associé de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition, l'installation et la maintenance des équipements d'interphonie de vidéosurveillance et du réseau de télécommunications associé de la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains.

L'objet du présent marché est principalement :

l'extension du système de vidéosurveillance du contrôle d'accès et des espaces publics de la Ville, de son réseau de télécommunication, de son interphonie et la maintenance du système dans sa globalité (extension et existant), avec les prestations suivantes :

- fourniture, pose et mise en service de caméras, de moniteurs, de matériel réseau, d'équipements de codage/décodage (vidéo, entrée/sortie Tout ou Rien, liaison série), ...
- fourniture, pose et mise en service de matériels pour extension des capacités du système en terme d'enregistrement, d'images visualisables
- installation et travaux de câblage pour alimenter et interconnecter les matériels (câblage, cuivre et fibre optique)
- développement logiciel pour étendre les fonctionnalités du système
- mise à jour des matériels, des systèmes d'exploitation et des logiciels constituant le cœur du système
- maintenance 24H/24 du système

accessoirement :

la fourniture et la mise en place d'équipements de vidéosurveillance et d'interphonie pour les bâtiments de la Ville avec les prestations suivantes

- fourniture, pose et mise en service de caméras, de moniteurs, de matériel réseau, d'équipements de codage/décodage
- fourniture, pose et mise en service de matériels d'enregistrements
- fourniture, pose et mise en service de matériels d'interphonie
- installation et travaux de câblage pour alimenter et interconnecter les matériels (câblage, cuivre et fibre optique)

Séance du lundi 2 mai 2011

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société SEMERU sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau des prix et/ou au(x) catalogue(s) et/ou tarif(s).

Ce marché à bons de commande est conclu sans minimum ni maximum pour un an à compter du 21 Mai 2011 et pourra être reconduit expressément trois fois.

A titre indicatif, le montant des prestations réalisées entre 2007 et 2009 se situe entre 380 000 € T.T.C. et 520 000 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 822, articles 2318 et 6156.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20110245

Maintenance évolutive des progiciels Mobydoc de gestion informatisée des Collections et des Centres de documentation des établissements culturels. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'acquérir une meilleure connaissance de son patrimoine culturel et d'en offrir une meilleure diffusion au public, la Ville de Bordeaux utilise dans ses établissements culturels depuis 1993, après mise en concurrence, un progiciel de gestion des collections et des centres de documentation, développés par la Société MOBYDOC.

Cet outil permet de gérer les collections en création, modification et consultation des notices et des fichiers multimédias associés, mais aussi de gérer les fonds documentaires de leurs bibliothèques.

Il est actuellement utilisé par une cinquantaine d'utilisateurs répartis dans le Musée d'Aquitaine, le Musée des Arts décoratifs, le Musée des Beaux-arts, le CapcMusée, le Musée Goupil, le Muséum d'histoire naturelle, le Centre Jean Moulin et au service patrimoine de la Direction Générale des Affaires Culturelles.

Le marché arrivant à échéance, la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société précitée au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un nouveau marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- l'assistance et la formation aux utilisateurs,
- les évolutions logicielles,
- l'assistance technique,
- les commandes de modules supplémentaires.

Le marché sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 4 ans.

La dépense moyenne annuelle de la maintenance sur le dernier marché est de 16 000€ TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer un marché avec la société MOBYDOC conformément aux dispositions de l'article 35-II 8° du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés, rubriques 322 et 020 comptes 6156, 6184, 617 et 2031, 205, 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110246

Fourniture de micro-benne de 3,5 T de PTAC ainsi que les pièces détachées et prestations de réparation. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de micro-benne de 3,5 T de PTAC ainsi que les pièces détachées et prestations de réparation, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier élaboré par le Service de la Propreté.

A l'issue de la procédure et du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société PB ENVIRONNEMENT sur la base des prix indiqués au bordereau de prix et au(x) catalogue(s).

Ce marché à bons de commande est conclu avec un minimum de 50 000 € HT mais sans montant maximum pour une durée de un an à compter de sa notification avec possibilité de le reconduire trois fois expressément.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110247

Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier élaboré par le Parc Automobile.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 15 : Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules légers de marque NISSAN

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 3 000 € HT

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 23 : Prestations de réparations de sellerie de véhicules automobiles, cyclomoteurs, motos et engins

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 6 000 € HT

Société SELLERIE 2000 sur la base des prix unitaires et forfaitaires de son catalogue tarifé.

Lot 24 : Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires pour véhicules et engins de marque BELLIER

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 5 000 € HT

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 41 : Fourniture de matière première pour usinage mécanique (bronze – aluminium – inox – acier à vérin – acier chromé rectifié – aciers spéciaux)

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 2 500 € HT

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification, reconductible expressément trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum. En effet, les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparations à effectuer sur les matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60632.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110248

**Location de courte durée (1 jour à 1 mois) de nacelles
automotrices de 10 à 40 mètres. Signature du marché.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la location courte durée (1 jour à 1 mois) de nacelles automotrices de 10 à 40 mètres, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier élaboré par le Parc Automobile.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société SUDELEV sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués sur la grille tarifaire et au catalogue.

Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum et sans montant maximum pour une durée de 48 mois à compter de sa notification.

A titre indicatif, la dépense annuelle est estimée à 21 000 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6135.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, 8 délibérations.

A souligner que nous continuons les travaux sur l'immeuble de la Bourse du Travail avec la restauration des façades, tranche ferme et tranches conditionnelles, ainsi que la création d'un ascenseur au Grand-Théâtre.

M. le MAIRE. -

Merci. La rénovation de la Bourse du Travail est une opération de longue haleine. Mais bon. On progresse tranquillement.

M. ROUYEYRE

M. ROUVEYRE. -

Sur la 244 le groupe socialiste votera contre en cohérence avec ce que nous avons déjà dit sur le sujet.

M. le MAIRE. -

Merci. Pas d'autres observations sur l'ensemble des délibérations de M. GAUTE ? Pas de votes contre, indépendamment du 244 ?

Si. Mme VICTOR RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Oui. Le même vote.

M. le MAIRE. -

Même chose.

ADOPTE A L'UNANIMITE